

1- Appel à candidatures Conseil d'administration d'Action Logement Immobilier (ALI)

Le MEDEF est appelé à désigner 8 représentants au Conseil d'administration d'Action Logement Immobilier (ALI) : 4 administrateurs titulaires et 4 administrateurs suppléants.

Pour rappel, le Conseil d'administration d'ALI est composé de 10 représentants répartis dans deux collèges, à savoir :

- un collège composé de 4 représentants désignés par le MEDEF et de 1 représentant désigné par la CPME
- un collège composé de 5 membres désignés par la CGT, la CGT-FO, la CFTC, la CFDT et la CFE-CGC

10 administrateurs suppléants sont désignés dans les mêmes conditions et affectés à un titulaire.

Si votre Fédération ou votre MEDEF Territorial est intéressé(e), nous vous remercions de transmettre votre ou vos proposition(s), accompagnée(s) :

- d'un curriculum vitae
- d'une lettre de motivation du candidat
- de votre courrier de recommandation
- du code de déontologie signé et portant la mention « lu et approuvé »

Veillez trouver ci-après la fiche correspondant à ce mandat.

La durée du mandat est de 3 ans. La limite d'âge est de 70 ans à la date de désignation.

Par ailleurs, il y a non cumul de mandats entre ALG (Action Logement Groupe), ALS (Action Logement Services), ALI, l'AFL (Association Foncière Logement), l'APAGL (Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives), les CRAL (Comité Régional Action Logement) et les filiales d'ALI ou d'ALS.